

LA RELÈVE DE LA GARDE SUR LA COLLINE

Les cérémonies de la relève de la Garde qui se tiennent chaque année à Ottawa commenceront cette année le 29 juin pour se répéter quotidiennement jusqu'à la Fête du Travail, le 7 septembre.

Aucun soldat régulier ne participera aux cérémonies cette année et tous les 120 figurants viendront de deux unités militaires: la Garde à pied du Gouverneur général (Ottawa) et les *Grenadiers Guards* (Montréal).

Pour la première fois, l'été dernier, des réservistes, pour la plupart des étudiants d'université recrutés avec un soin particulier pour remplir ces fonctions sur la Colline du Parlement, ont remplacé avec succès les soldats réguliers. Les deux tiers environ de la Garde appartenaient à la milice.

Les soldats réguliers venaient du second bataillon des *Canadian Guards* qui, en juillet prochain, deviendra le troisième bataillon du Régiment royal du Canada. Les réservistes assumeront eux-mêmes la totalité des fonctions publiques, aidés d'un personnel réduit d'instructeurs formé de membres des Forces régulières.

La Garde à pied du Gouverneur général et les *Grenadiers Guards* ont recruté un effectif complet, y compris des remplacements, soit environ 90 pour chaque unité. Encore une fois, la plupart sont des étudiants d'université et cette année il n'y aura aucun élève d'école secondaire. La plupart des étudiants d'université qui étaient en service l'an dernier y reviendront cette année.

Les réservistes ont commencé quatre semaines d'entraînement à la base des Forces armées canadiennes de Petawawa le 19 mai. Le 15 juin, ils concentreront leurs efforts à se préparer aux cérémonies de la Colline du Parlement en compagnie de la Musique nationale des Forces armées canadiennes.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT FORESTIER DU CONGO

Le Gouvernement canadien a annoncé l'octroi de cinq millions de dollars, sous forme de prêt à conditions faciles, et de subventions pour l'exécution d'un vaste programme quinquennal de développement des ressources forestières du Congo (Kinshasa).

Ce programme comporte quatre entreprises convergentes dont le but est de permettre à la République démocratique du Congo de relancer l'exploitation moderne de ses forêts, qui s'étendent sur 60 pour cent de son territoire et qui sont riches en espèces tropicales en demande dans les pays industrialisés.

Un inventaire forestier couvrira 40,000 kilomètres carrés en cinq ans, dans les régions de Mayumbe, où l'exploitation est facilitée par la proximité de l'océan Atlantique, et dans d'autres régions où le Gouvernement congolais envisage un développement forestier prioritaire. Cet inventaire, effectué grâce à la coopération canadienne, sera suivi d'un programme d'amé-

nagement de la forêt et de plans de coupe du bois.

Pour aider le pays dans la planification de sa politique d'exploitation forestière, le Canada enverra trois experts de niveau supérieur qui seront affectés au ministère congolais de l'Agriculture et qui collaboreront, en tant que conseillers, à l'élaboration de la législation forestière, ainsi qu'à la structuration administrative des services forestiers.

Le Canada contribuera à la création d'un Département de génie forestier à l'Université Lovanium de Kinshasa, en vue de la formation d'au moins 15 ingénieurs forestiers par année après un cours de cinq ans. L'ACDI fournira à cette fin des professeurs et du matériel de laboratoire, et organisera des stages de formation pour le personnel congolais qui prendra éventuellement charge de l'enseignement.

Le quatrième projet prévoit la création d'une École technique forestière à Kisangani pour la formation de cadres techniques congolais d'exécution, une trentaine par année après un cours de deux ans. Le Canada s'attend à contribuer à la construction des édifices scolaires et à fournir quelques-uns des professeurs du personnel enseignant pendant cinq ans.

L'ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE

Durant l'année académique 1967-1968, 121,632 étudiants se sont inscrits aux cours donnés par correspondance au Canada. Ces cours étaient offerts par les ministères provinciaux, les instituts de technologie, les universités, les écoles de métiers et les collèges commerciaux privés et enfin, par les associations commerciales et professionnelles. Sur le nombre total de ceux qui ont suivi les cours par correspondance, 72% étaient inscrits aux cours élémentaires, secondaires et aux cours de formation professionnelle dispensés par les écoles des ministères de l'Éducation des provinces. Les cours offerts par les diverses associations commerciales et professionnelles, par le truchement de leurs propres installations ou de celles des universités, ont absorbé 16% du total des personnes inscrites aux cours par correspondance. Le nombre d'étudiants inscrits aux cours par correspondance des universités, en vue de l'obtention de crédits, a diminué constamment depuis 1964-1965; en 1967-1968 il ne représentait que 4,3% du grand total. Les instituts de technologie, les écoles de métiers et les collèges commerciaux privés ont absorbé le reste des étudiants.

De plus, cinq écoles privées américaines offrant des cours par correspondance ont annoncé que 16,000 Canadiens ont suivi leurs cours en 1967-1968.

Les cadres administratifs des écoles des administrations publiques provinciales comptaient un personnel de 155 personnes et les cadres d'enseignement, un personnel de 424 personnes, la plupart à temps partiel. Les 530 enseignants des universités, sauf trois, étaient employés à temps partiel.